



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 52337

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance du taux des pensions de réversion. En effet, si la période d'austérité que la France a traversée n'avait pas permis de faire évoluer le taux des pensions de réversion pendant plusieurs années, le fait que le pays connaisse depuis deux ans une nouvelle croissance économique devrait permettre à présent la réévaluation de ce taux, non seulement dans le régime général mais dans les régimes dits « spéciaux », dont de nombreux bénéficiaires sont en grandes difficultés financières : veuves de mineurs, d'artisans, d'agriculteurs ou de pêcheurs... Il lui demande, par conséquent, d'étudier rapidement la possibilité de porter, dans un premier temps, le taux actuel des pensions de réversion de 54 % à 60 % de la pension du titulaire, puis à 75 % afin de compenser la perte du pouvoir d'achat suite à l'indexation des pensions sur l'indice des prix.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52337

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5857